

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
**Bureau de l'Environnement
Et de l'Urbanisme
SC/SC**

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

^{n°4518}
ARRETE portant mise à jour du classement des
activités de la société BRM à Bressuire

C:\Documents and Settings\CARDINS PREFECTURE\Mes documents\DOC
WORD\SONIA\ARRETE-DIVIERS\BRM.doc

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le livre V du code de l'Environnement ;

Vu le décret modifié n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 codifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2004 autorisant la société BRM Mobilier à exploiter une unité de fabrication de mobilier de collectivités sur la commune de Bressuire ;

Vu le dossier d'écarts présenté par la société BRM Mobilier le 16 février 2006

Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées du 22 mai 2006

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

ARRETE

Article 1 : Le classement des activités exercées au sein de l'établissement BRM Mobilier, situé 81, boulevard de Thouars à Bressuire, est désormais le suivant:

Numéro Nomenclature	Activité	Capacité	Classement	Situation administrative
2940-3a	Application, cuisson et séchage de peinture sur support métallique. La quantité maximale de poudres, à base de résines organiques, susceptible d'être mise en œuvre est > 20 kg/j mais ≤ 200 kg/j.	480 kg/j	Autorisation	AP du 26 avril 2004
2565-2a	Traitement des métaux par nettoyage, dégraissage, décapage par voie chimique. Procédé utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium) le volume des cuves de traitement étant > 1 500 l.	Dégraissant : 11 000 l Passivation : 2 500 l Soit un volume total de 13 500 l	Autorisation	AP du 26 avril 2004
2910-A2	Installations de combustion fonctionnant au gaz. La puissance thermique maximale de l'installation étant > 2 MW mais < 20 MW.	5 Brûleurs gaz : 1 876 kW 1 brûleur gaz : 750 kW 1 brûleur gaz : 300 kW 1 chaudière gaz : 60 kW Puissance totale : 2 992 kW	Déclaration	AP du 26 avril 2004 (pour 4 880 kW)

2925	Atelier de charge d'accumulateurs. La puissance maximum du courant continu utilisable pour cette opération étant > 10 kW.	55,4 kW (11 chargeurs)	Déclaration	AP du 26 avril 2004 (pour 92,9 kW)
1510	Stockage de matières combustibles en quantité > 500 t dans un entrepôt couvert. Le volume de l'entrepôt étant $\geq 50\ 000\ m^3$.	Volume : 41 550 m ³ et quantité : 100 t de matières combustibles	Non Classé	
1180-1	Polychlorobiphényles, Polychloroterphényles. Utilisation d'appareils contenant plus de 30 l de produits.	Activité supprimée	Activité supprimée	AP du 26 avril 2004 (pour 983 l) APMED du 7 octobre 2005
2920	Installations de compression d'air. La puissance absorbée est < 50 kW.	Activité supprimée	Activité supprimée	AP du 26 avril 2004 (pour 2 x 22 kW)

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2004 susvisé restent applicables.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture, le sous-préfet de Bressuire, le Maire de Bressuire et le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à la société BRM Mobilier.

Niort, le 06 JUIN 2006
Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général de la Préfecture